



**snalc**

Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.

## Où est passé le « forfait mobilités durables » ?

### ► Communiqué de presse

Depuis 2020, les personnels de l'Education nationale qui covoiturent ou se rendent à vélo à leur travail peuvent bénéficier, sous condition, d'une indemnité forfaitaire de 200 € annuels : c'est le « forfait mobilités durables ». Mais la demande doit être faite par l'agent avant le 31 décembre, en remplissant un formulaire, en annexe d'une circulaire académique.

En ce début décembre 2022, à 15 jours des vacances de Noël, l'académie d'Orléans-Tours n'a publié ni circulaire, ni formulaire. Le 1<sup>er</sup> décembre, le SNALC Orléans-Tours a donc relayé le mécontentement des personnels par un message au Recteur.

**Le SNALC Orléans-Tours demande à Monsieur le Recteur que :**

- la circulaire 2022 sur le « forfait mobilités durables » sorte et fasse l'objet d'une publicité adaptée ;
- la date butoir pour 2022 soit repoussée dans un délai raisonnable début 2023.

Le SNALC pense que ces propositions réalistes sont à même de répondre à l'attente des agents.

Vierzon, le 02 décembre 2022

Contact : François TESSIER, Président académique du SNALC

[snalc.orianstours@wanadoo.fr](mailto:snalc.orianstours@wanadoo.fr)

06 47 37 43 12

info@snalc.fr - www.snalc.fr

Indépendant ► Laïc ► Humaniste ► Progressiste ► Sans compromission